

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

Canada et Etats-Unis \$3.00
Union Postale \$6.00

Edition Hebdomadaire :

Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

71A RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

TELEPHONE :

REDACTION : Main 7460. ADMINISTRATION : Main 7461

FAIS CE QUE DOIS !

Sur le bord de l'abîme

Le premier pas est fait. En l'absence du ministre de la marine, M. Laurier a présenté le projet de loi, tant attendu, proposant la création d'une marine de guerre.

On trouvera ailleurs les grandes lignes du projet et le compte-rendu de la courte séance d'hier. Effrayé par les clameurs de M. Foster et de tous ceux qui ont dénoncé l'aménité de son discours de Toronto, le premier-ministre a fait un quart de tour dans le sens impérialiste.

Des deux projets qu'il avait à l'étude, le gouvernement choisit le plus considérable. Onze vaisseaux de guerre; coût, onze millions, peut-être quinze; entretien, trois millions par année; — sans compter l'établissement d'une école navale, de pensions de retraite, etc.

Nul besoin de dire que cela n'est qu'un commencement. D'ici à dix ans, la marine absorbera une portion considérable de notre budget. Le mot d'ordre donné à la presse québécoise est, naturellement, de déguiser la portée de la loi aux yeux des Canadiens-Français.

Le Canada a bien commencé la besogne ce matin. Mais le ministère et ses organes se trompent s'ils croient qu'ils pourront se livrer en paix à cette comédie. Nous discuterons la question par le menu de jour en jour.

Envisageons, pour l'instant, la situation d'ensemble. Ou M. Laurier est sérieux ou il ne cherche qu'à gagner du temps. S'il ne veut que leurrer les impérialistes et construire une marine-joujou, c'est une fantaisie coûteuse, même au prix de onze millions.

S'il est sincère, il sait parfaitement que ces millions se multiplieront comme les pains et les poissons du miracle. Sans doute, il ne s'en préoccupe guère. Comme Louis XV vieillit, il dit: "Après moi, le déluge!" Il laisse cet héritage à d'autres hommes d'Etat, moins habiles que lui à manier la politique des aventures.

VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT DE VOTER CETTE LOI SANS CONSULTER LE PEUPLE.

M. Jamieson, député de Digby a soulevé ce point, hier. Il a bien fait. Quels que soient le mérite et les aspects divers de la question: — besoins de l'Angleterre, sécurité de l'Empire, nécessité d'une flotte, efficacité de la mesure proposée — le parlement n'a pas reçu du peuple le droit moral de nous engager dans une politique nouvelle dont les conséquences ultimes affecteront nécessairement l'autonomie du Canada, ses relations mondiales, la sécurité de son commerce et de ses industries, les ressources de son peuple, la vie de ses enfants.

A quel moment des élections de 1908, le premier-ministre a-t-il annoncé au peuple canadien qu'il projetait de créer une marine de guerre destinée à prendre part à toutes les guerres où, de concert avec l'Angleterre, il jugerait à propos de nous jeter?

Pas plus à ses "chers grins" de Toronto qu'à ses "vieux amis" de Saint-Roch, — pas plus à la "grande cité" de Montréal qu'à la "belle Washington du Nord" — dans aucune des villes, des bourgades et des campagnes où M. Laurier a promené sa figure, incontestablement belle et sympathique, ses adjectifs fleuris et ses déclarations nuageuses, — nulle part, le premier-ministre n'a demandé au peuple l'autorisation d'engager le Canada, en 1910, dans cette politique qu'il avait lui-même combattue, en 1902 et en 1907, aux conférences de Londres.

Depuis qu'il régit, le chef éminent de l'ancien parti libéral a semé, à pleines mains, sur sa route — non pour les faire germer, mais pour les fouler sous les roues de son char triomphal — la plupart des principes qu'il proclamait autrefois avec tant d'éclat — lorsqu'il n'en coûtait rien pour les affirmer.

S'est-il réservé, pour "couronner sa carrière", la triste gloire de violer de sang-froid, avec préméditation, l'un des principes fondamentaux du régime parlementaire britannique, — celui peut-être que le parti libéral d'avant la curée a défendu avec le plus d'acharnement?

Ce principe — il faut le répéter sous toutes ses formes — c'est celui-ci: Le parlement ne peut imposer au peuple une modification importante de son régime constitutionnel et social avant d'avoir obtenu le consentement du peuple.

Après le Grange d'Ontario, après les Grain Growers de l'Ouest, après tant d'autres qu'on ne peut soupçonner d'attenter aux droits de la Couronne, nous demandons l'appel au peuple.

HENRI BOURASSA.

L'affaire Pré-vost-Kelly

La nomination de M. Weir enlève encore un membre à la défunte commission Pré-vost-Kelly. Si la chose continue, — et l'on parle du départ de M. Kelly lui-même, — il faudra l'an prochain tout recommencer, à moins que tout ne soit définitivement fini.

En effet, les journaux quotidiens n'en ont guère parlé dans le temps, mais jamais il ne s'est produit de farce plus cynique que la façon dont la majorité a étouffé l'enquête.

On raconte que c'est M. Gouin lui-même qui aurait forcé M. Roy à accepter immédiatement un fauteuil de juge, afin d'interrompre les travaux, juste au moment où ils allaient toucher ce que M. Mousseau eût appelé le "nucleus".

La disparition de M. Roy fournit le prétexte de l'étranglement: l'ex-ministre annonça que sa position de juge ne lui permettait plus de siéger dans cette commission. M. Tessier, député de Trois-Rivières, émit alors des doutes sur le droit qu'avait la commission de continuer avec cinq membres les travaux que la Chambre d'assemblée avait confiés à six.

L'objection, au début, paraissait sérieuse, aussi les députés de l'opposition présents, demandèrent-ils à consulter le Procureur général, qui est le conseiller légal naturel de la Chambre et de ses commissions. La majorité s'y refusa énergiquement et l'on s'en tint très bien la raison de ce refus. Dans quelle alternative allait-on mettre M. Gouin? S'il déclarait la commission morte, et ce au mépris des textes de loi comme on le verra plus tard, il assumait la responsabilité de ce nouvel assassinat; si, au contraire, il lui reconnaissait le droit de continuer à siéger, il la contraignait à marcher...

Et ceci n'était pas plus gai. M. Gouin avait condamné à mort, mais il ne fut pas lui-même l'exécuteur des hautes œuvres. Laissons à elle-même, sans pouvoir user des lumières du procureur-général, la commission décida pas un vote de trois contre deux qu'elle n'avait plus le droit de siéger.

Le vote se répartissait ainsi: pour la suspension des travaux, MM. Weir, Blouin, Tessier; contre: MM. Patenaude et Lavergne. Il n'y avait aucune raison légale, aucun texte qui pût empêcher la continuation des travaux.

L'INDIGNATION MONTE

Il faut protester contre la politique Laurier-Borden. CONSULTEZ LE PEUPLE !

Au fur et à mesure qu'arrivent les dépêches d'Ottawa, et que le public ne peut rendre un compte plus exact de la signification et de la portée du projet de loi sur la marine de guerre, l'indignation monte.

Ce n'est plus la proposition anodine que l'on avait fini par escompter, c'est un saut dans l'abîme. On nous demandait une dépense initiale de onze, et peut-être de quinze millions, plus une contribution annuelle de trois millions. Et chacun sait que ces chiffres sont au-dessous de la réalité. L'exemple du Transcontinental prouve que la dépense réelle immédiate sera peut-être dix ou quinze fois plus considérable. Et il est de l'essence du budget de la marine de s'entendre indéfiniment, et de ne comporter qu'une colonne de chiffres, celle des dépenses.

Mais le pire, ce qui fait sursauter les plus fervents ministériels, c'est le pouvoir conféré au gouverneur général — c'est-à-dire, à Lord Grey, à M. Laurier et à ses ministres, ou à M. Borden et à la troupe qui l'entourera, — de nous jeter dans toutes les guerres — l'Angleterre pourrait soutenir sur les côtes d'Asie ou d'Afrique.

Le prétendu droit d'appel au parlement ne trompe que ceux qui veulent absolument se boucher les yeux. Lorsque les Chambres se réuniront, les batailles décisives auront été livrées, la lutte tout au moins sera engagée, et il n'est pas un homme intelligent qui s' imagine un instant que le parlement pourra alors rappeler nos vaisseaux de guerre.

Mais M. Laurier et M. Borden auraient tort de croire que tout ceci passait en terme.

Je crois qu'il n'y a pas besoin d'insister, et l'on verra que la disparition de M. Roy n'était qu'un prétexte pour mettre la lumière sous le boisseau.

Mais pourquoi? Craignait-on pour M. Kelly? Le député de Bonaventure paraissait vouloir, et, pour son honneur, devait vouloir continuer.

Craignait-on pour le ministère des Terres, déjà si gravement compromis au cours de cette enquête? Cela est vraisemblable. Mais il y a plus, la majorité des commissaires a décidé de s'ajourner "sine die", sans vouloir même consulter le procureur-général, et l'article 296 des statuts leur défend de cesser leurs travaux pour plus d'une semaine "sans l'autorisation" de ce même ministre.

A-t-il donné cette autorisation? Je n'en sais rien pour ma part, et, ne le crois pas. L'enquête a révéilé au ministère des Terres un état de choses scandaleux, on a étouffé l'enquête.

La commission a en ses mains l'honneur de deux députés, on a poignardé la commission. L'intérêt public, l'honneur de l'assemblée législative demandent de faire la lumière sans délai.

C'est tellement le cas que l'on avait adopté la loi pour permettre à cette commission de siéger en dehors des sessions.

Le devoir du procureur-général est de faire reprendre les travaux ou de convoquer immédiatement les Chambres. M. Gouin, une fois de plus, je vous le laisse la parole. "Wake up", comme dit votre futur collègue, le Dr Finnie.

ARMAND LAVERGNE.

Le Devin de Saint-Jean

"A part le petit groupe nationaliste qui lance de temps à autre, au sein de notre paisible population, des prophéties extravagantes, a (sic) son point de vue étroit, par la patriotique et sage administration des gouvernements libéraux, nous n'avons guère de divins (sic) pas plus que de prophètes en notre ville."

Sur le pont d'Avignon...

M. Auguste Lemieux est inconnu dans les rangs ministériels. Pour voir son mérite reconnu, il lui faudra demander une place au "Devoir".

"Pour formidable et grandiose que soit le nom d'Avignon, le nouveau phénomène n'est, somme toute, qu'une très mince affaire. Nous n'avons jamais eu la prétention d'être aussi épais que M. d'Helencourt."

M. Emmanuel Saint-Louis a recueilli douze voix à la réunion du Monument National, y compris la sienne. Il en avait la jambe toute molle en regardant son chez lui après la soirée.

Dans l'élection de Saint-Jacques, Honoré disait à Emmanuel: "Travaillez pour nous, et nous le ferons connaître. Emmanuel se laissa séduire (le mathématicien) et signa pour Robillard, Lundi soir, comme Honoré n'avait qu'une voix, il n'en a pu donner qu'une à Emmanuel — ce qui, avec celle d'Emmanuel lui-même, faisait deux. D'où sont venues les dix autres?"

On l'aurait fâché dans la "Patrie": "La rumeur veut que Sir Lomer Gouin, pour récompenser le député de Saint-Louis DES SERVICES NOMBREUX qu'il lui a rendus, lui offre un siège au conseil législatif. Cette nomination se ferait dès cette semaine."

Les services nombreux que M. Langlois a rendus à M. Gouin, M. Tarte le connaît probablement depuis la dernière élection de St-Jacques. C'est probablement aussi parce qu'il connaissait la nature de ces services, que M. Tarte parait sur une liste de candidats, dans la rue et partout, on rencontrait deux nationalistes pour un ministériel.

Mais pourquoi M. Tarte ne dirait-il pas à ses lecteurs ce qu'ont été ces services, et quand il ont été rendus?

S'il est vrai, comme la "Presse" et la "Patrie" l'affirment, qu'il y avait un millier de personnes à la réunion de lundi soir, M. Payette n'aurait rien que le tiers des voix. M. Langlois le quart, M. Mercier le cinquième et M. Larivière le septième. A quoi sert-il maintenant de piper les convocations.

Quant à M. Aney, il n'a obtenu, il est vrai, que 191 voix, mais faisant déjà partie de la liste No 1, il était là plutôt en étranger. C'est au reste un des traits plaisants de cette élection, que dans une assemblée triée en grande partie sur le volet par les maçons et les malfaçons, il a fallu se glisser avec des honnêtes gens pour donner la majorité aux candidats du Comité civique.

Le dessinateur de la "Presse" a fait une belle tête au député de St-Jacques dans son illustration de l'Assemblée de lundi soir — et cela suggère bien le "taureau au cœur de lièvre" dont le "Devoir" a parlé. Mais comme originalement, cela n'aurait pas encore au moins un air de vérité, le dessinateur de la "Patrie" se promène le panier à la main pour recueillir les blâmes. Depuis que le "Devoir" a fait son apparition les conférences "se poussent"; ils vont en faire des "tannantes".

Le "Witness" espère qu'en appelant le premier ministre "M. Laurier" au lieu de "Sir Wilfrid", le directeur du "DEVOIR" n'a pas voulu diriger une attaque de mauvais aloi contre les titres britanniques et ceux qui les portent.

Que l'austère M. Donnell se rassure à M. Bourassa n'a pas même voulu rappeler à Sir Wilfrid, Laurier qu'il fut, un jour comme W.E. Gladstone et John Bright, comme Alexander Mackenzie et Edward Blake, un libéral et même "un démocrate à tous crins". "A démocrate to the hilt."

M. Donnell trouve que M. Bourassa manque de sérieux. M. Donnell ne comprendra jamais la valeur du vers latin "Castigat ridendo mores". Dans sa vertu comme dans ses allures, l'honnête John Donnell nous rappelle souvent son compatriote, le pieux Tom Trumbull, ce sublime personnage de "Redigan Het" de Walter Scott.

M. Berthiaume a-t-il lu Molière? Je ne l'oserais affirmer. Balzac se glorifiait de n'avoir jamais lu un philosophe. Il y a toutefois entre les textes cités plus haut une ressemblance qui n'échappera à personne; s'ils diffèrent, c'est par la supériorité évidente de M. Berthiaume.

Un collaborateur du Nationaliste se demandait dimanche dernier comment nos législateurs peuvent enfanter des ouvrages comme le Code municipal de la Province de Québec. Il aura la réponse quand il saura que M. Berthiaume fait partie du Conseil législatif. Poinsoi, depuis que sa lettre n'est tombée sous la main, je trouve le propriétaire de la Presse bien proche de M. Dansereau dans l'échelle de la littérature canadienne; je verrais M. Berthiaume entrer à l'Académie du Dr Choquette, que je n'en serais pas surpris.

"Cabricas arcu thuram, catalanus, singulariter, nominativo, hece musa, la muse, bonus, bona, bonum. Deus sanctus, est-ne oratio latina? Etiam, oui. Quare, pourquoi? Quia substantivo, et adjectivum, concordat in generi, numerum, et casus."

OLIVIER ASSELIN.

(1) 79, boulevard S.-Laurent.

Voyageurs, dans tous les hôtels, sur tous les chemins de fer, à toutes les gares, demandez le "Devoir".

MORCEAUX CHOISIS

La "Mascotte" de la "Presse"

Ennuyé d'entendre dire que la Presse, c'était Dansereau, M. Treflé Berthiaume, propriétaire plus ou moins authentique de ce journal, a voulu lui aussi mettre la main à la plume. Ça lui était arrivé déjà, mais seulement pour signer les chèques: lui ayant pris la fantaisie en octobre 1904 de signer autre chose, il s'aperçut quelques jours après, en lisant le Nationaliste, qu'il avait vendu son journal à David Russell et à M. Hugh Graham. Cette fois il a pris ses précautions pour traiter de sujets moins embrouillants, et il a tout bonnement écrit à chaque famille canadienne-française de Montréal qu'il lui envoyait une "pièce de chance"; que "cette pièce de chance" était une "Mascotte" (avec une majuscule); que cette "Mascotte" se donnerait aussi aux "applicants"; et beaucoup d'autres choses simples et éjouissantes. M. Berthiaume m'en vaudrait de ne pas mettre cette "pièce de chance" et cette "Mascotte" aux "Morceaux Choisis" du Devoir. Je n'aime pas à faire le jeu de la Presse, mais entre confrères, il faut toujours avoir ses petites délicatesses: allons-y, Ernestine!

Circulation: \$100,000. Ici, l'image de la boutique.

Le plus fort tirage du Canada sans exception. LA PRESSE Largest circulation in Canada without exception.

Monsieur, Veuillez recevoir, avec cette lettre UNE PIECE DE CHANCE que l'on peut surnommer "La Mascotte de LA PRESSE".

Chaque famille où "LA PRESSE" est susceptible d'être introduite, recevra une pièce semblable à la vôtre, mais portant un numéro différent.

Ces pièces peuvent devenir très précieuses, parce que nous comptons au moins deux lecteurs pour chaque acheteur ou chaque abonné de "LA PRESSE". Et si le deuxième lecteur de votre journal veut se procurer, lui aussi, une "Mascotte", il fera application à "LA PRESSE", qui prendra les moyens de lui en procurer une.

Voici comment nous entendons nous en prendre pour satisfaire aux demandes: Aussitôt que nos acheteurs et abonnés auront été servis, "LA PRESSE" publiera tous les jours, ou à peu près, une liste des numéros qui auront été demandés de préférence par les applicants. Chaque porteur de "Mascotte" n'aura donc qu'à confronter le numéro ainsi publié avec celui de sa "Mascotte", et il sera libre d'accepter ou de refuser l'offre qui lui sera faite.

De sorte que, au fur et à mesure que ces pièces se feront rares, des offres variant de \$1.00 à \$5.00, et même plus, pourront vous être faites par l'entremise de "LA PRESSE", afin de satisfaire aux demandes de ses nouveaux abonnés.

En conséquence, conservez précieusement votre "Mascotte", et saluez "LA PRESSE" tous les jours, afin de voir

Lire en deuxième page

la lettre parlementaire, vibrante, exacte, de Pelletier, sur l'important débat d'hier.

LETTRE D'OTTAWA

LE BILL NAVAL. — UNE FLOTTE DE QUINZE MILLIONS. — NOUS NOUS BATTONS QU'AL L'ANGLETERRE LE VOUDRA. — M. BORDEN ET LE PERIL ALLEMAND. — EST-CE UN PAIR UNIONISTE QUI A PORTE? — BELLE PROTESTATION DE M. MONK. — SOMMES-NOUS DES MERCENAIRES? — UN QUET-APENS. — DONNEZ-NOUS UN PLEBISCITE! — UNE RUPTURE PROBABLE.

Ottawa, 13 janvier.

La Chambre suit enfin à quoi s'en tenir sur le projet de gouvernement quant à la marine canadienne.

M. Wilfrid Laurier lui en a brièvement fait part hier après-midi, et peu s'en est fallu que la première lecture de ce bill n'amenât une discession très sérieuse.

Cette question nous a valu quatre discours, tous intéressants. Et M. Monk a prononcé une vibrante protestation contre la façon dont on semble vouloir traiter ceux qui s'opposent à cette mesure. Le bill a subi sa première lecture.

Sir Wilfrid débata en l'absence de M. Brodeur, il a exposé les grandes lignes de ce projet d'une marine canadienne. Il l'a fait brièvement, sans phrases inutiles, avec habileté. Applaudi à maintes reprises par ses partisans, il faisait mine de ne point connaître au juste tous les détails de cette mesure, hésitant quelque peu, consultait ses documents et, peu à peu, jeta un peu de jour sur la création de la flotte canadienne.

Son discours se résume facilement, tant il était dépourvu de tout artifice apparent de langage.

La mesure du gouvernement pourvoit à la création d'une armée maritime, divisée en corps permanent, en réserve et en volontaires.

Le service maritime ne sera pas obligatoire; il ne faut pas épouvanter le peuple en lui disant: "Bon gré mal gré, tu feras du service maritime". On lui dit: "Si tu le veux, tu t'enrôleras dans la marine canadienne, et tu paieras bien et tu seras libre de renouveler ton engagement si le cœur t'en dit". C'est habile.

Cette armée de mer relèvera du ministère de la Marine, et le chef de ces troupes aura le grade de vice-amiral. Un conseil maritime avisera le ministre.

Ceux qui feront partie de cette marine s'engageront à servir en cas de nécessité. Il y aura nécessité, en cas de guerre, d'invasion, d'insurrection réelle ou appréhendée.

Mais, voici le point capital du bill: Quand le gouverneur-en-conseil le voudra, en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, il pourra décréter que les forces de mer sont en service actif; dans ce cas, il leur faudra marcher. Et le gouverneur-en-conseil pourra disposer de ces troupes à son gré, les mettre à la disposition du Roi, elles et les navires de la flotte canadienne, pour servir où Sa Majesté, — lisez le parlement anglais, — désirera les envoyer. Ceci fait, les Chambres canadiennes ne devront se réunir dans les dix jours qui suivront, et... force leur sera bien de sanctionner l'acte du gouverneur-en-conseil.

Cette armée de mer comprendra un nombre illimité de marins et d'officiers. On l'embarquera à bord de la flotte canadienne, qui, dit Sir Wilfrid Laurier, comprendra onze navires.

Il y aura quatre croiseurs protégés, type Bristol, dont un pont en acier protégera les machines, et qui jaugeont 4,800 tonnes et feront 25 nœuds. On y joindra un croiseur type Bonaldi, jaugeant 3,800 tonnes, et six contre-torpilleurs type Rivers améliorés; cette flotte de onze navires coûtera \$11,000,000, aux prix d'Angleterre, pour la construction. Construits au Canada, — et Sir Wilfrid espère qu'ils le seront, — ils nécessiteront un déboursé total de 15 millions. Leur entretien coûtera trois millions par an. Il faudra 2,200 hommes pour les manier.

Telles sont les grandes lignes du projet ministériel. On en connaîtra les détails à la seconde lecture, qui se fera probablement vers les premiers jours de la semaine prochaine.

A noter, ce passage significatif du discours de Sir Wilfrid Laurier: "Le terme de guerre signifie la guerre dans n'importe quelle partie de l'Empire. Quand la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada l'est aussi; il n'y a point de distinction. Si la Grande-Bretagne, dont nous sommes sujets, est en guerre avec une nation, le Canada peut être envahi; et, de ce fait même, il est en guerre".

Ceci signifie un bon français, que si l'Angleterre guerroye contre la Russie ou n'importe quel autre pays, le Canada est en guerre avec ce pays et, alors, sa marine doit assister celle de l'Angleterre. C'est bel et bien l'entrée dans le militarisme européen, quoi qu'on dise. L'aveu, venu de M. Laurier, est précieux.

II

M. Monk a parlé avec calme et aussi avec une pointe de détachement apparent, — tout comme si la question était d'importance secondaire, — succéda M. Borden, le chef de l'opposition.

En cette circonstance, il fut, comme il l'est depuis le 29 mars, l'auxiliaire dévoué, aveugle, du premier-ministre. Il alla plus loin que lui et força la note. S'il n'est pas fait "Sir" à la prochaine fête du Roi, ce ne sera pas parce qu'il n'aura pas prononcé un discours loyaliste, aujourd'hui. Et si si bien approuvé le projet du cabinet que la droite l'a plus applaudi que ses propres partisans, en maintes reprises.

Il semblait entendu entre les différents groupes de la gauche que, cet après-midi, il n'y aurait point de discussion à ce propos.

M. Borden l'a oublié et a parlé une heure et demie durant, du péril allemand et de la suprématie anglaise sur les mers; il a nettement dit que la flotte canadienne était construite pour être dirigée contre l'Allemagne, — ce qui est un impair monumental. A l'heure où le Canada veut entrer en relations commerciales plus étroites avec l'Allemagne, — et à certes prononcé le discours le plus féru d'impérialisme qui se soit débité à la Chambre de

puis longtemps. Il a parlé comme un pair unioniste, non comme un chef de parti politique canadien.

Son discours, le péniblement, était touffu, ennuyeux, quoique fourni d'idées. Il a insisté sur les avantages qu'il y avait d'être sujet britannique, s'est efforcé de prouver qu'il est nécessaire que la marine anglaise conserve la "suprématie des mers", et que les colonies doivent porter secours à la métropole dans ce but.

S'il lui fallait voter de nouveau sur une résolution analogue à celle du 29 mars, il l'appuierait de son vote, tellement il est convaincu qu'il a bien agi en l'occurrence.

M. Borden exprime le vœu que la métropole consulte désormais les colonies autonomes anglaises, dans le cas d'une guerre probable et voudrait l'établissement d'une conférence impériale, le permanente qui discuterait les problèmes de la défense impériale.

Ceci fait, M. Borden passe en revue les objections faites à la résolution du 29 mars, qu'il défend lamentablement et s'étend ensuite sur le péril allemand.

Il y consacre la moitié de son discours, entasse citations sur citations pour démontrer que la marine allemande vise à la suprématie sur les mers et déclare en toute candeur que le Canada doit intervenir afin de contrebalancer les projets de l'Allemagne.

Il défend naturellement l'idée d'une contribution en cas d'urgence et déclare que le pays doit faire plus encore que le gouvernement ne veut faire envers la métropole. Pour lui, le Canada ne peut se murir dans le "statu quo", il lui faut se mettre à construire une flotte, sans plus tarder.

Un peu plus et M. Borden prononçait une variante du fameux "Cox can't wait", s'écriait "Imperialists cannot wait".

Somme toute, M. Borden a nettement affiché qu'il entend suivre les dictées des impérialistes, et qu'il tentera, comme le menuier de la fable qui menait son âne au village, de contenir tout le monde.

Il n'y a guère réussi, comme l'ont témoigné ensuite les discours de deux conservateurs, l'un de langue française, l'autre de langue anglaise.

III

Le groupe conservateur canadien français s'abstint significativement d'applaudir le discours de M. R. L. Borden. Et son chef, M. Monk, manifesta, peu de temps après, son dissentiment de façon éclatante.

Il parla une demi-heure tout au plus. Et ceux qui l'entendirent affirment qu'il leur rappela la voix éloignée de l'ancien député de Labelle.

Il fit vite table rase des prétentions de M. Borden, qui avait parlé à ce sujet sans consulter ses lieutenants, dit M. Monk. Il montra que le fait, pour le Canada, de construire une marine de guerre qui marchera avec celle de la Grande-Bretagne équivaut à entrer de plain-pied dans la guerre anglaise.

Nous adopterons toutes les alliances de la Grande-Bretagne; nous nous porterons garants de tous les engagements de la politique anglaise; nous acceptons, par exemple, de maintenir l'intégrité territoriale de la Turquie, de la Hollande, garanties par la métropole, et nous jouons, dans la civilisation moderne, le rôle que jouaient les colonies romaines et puniques dans la civilisation antique. Nous devenons des mercenaires qu'on envoie à la guerre sans les consulter. Nous n'avons pas, nous n'avons pas voix au chapitre qui décide des alliances, proclame les ultimatums, fait et défait les traités.

M. Monk a surtout insisté sur ce point, se réservant d'y revenir à la seconde lecture du bill et de faire connaître tout le fonds de sa pensée sur cette mesure.

Il maintiendra et accentuera même l'attitude qu'il prit à Lachine et fera tête à l'orage. Son discours d'hier fut bref qu'il fut, — il dura à peine vingt minutes, — ne laisse pas d'incertitude à ce sujet. Il y reprocha même à son parti de l'avoir pris par surprise, le 29 mars dernier, en présentant la fameuse résolution que l'on sait, et dit que ce n'est pas en l'accusant de déloyalisme qu'on l'empêchera de discuter la question à son vrai point de vue, celui des intérêts canadiens qu'on semble reléguer dans l'ombre pour ne tenir compte que de ceux de la métropole.

IV

M. Monk n'est pas le seul, avec le groupe oppositio-niste canadien-français, qui s'oppose à cette mesure du gouvernement.

M. Jameson, député conservateur de Digby, Nouvelle-Ecosse, a fermement exprimé l'opinion que le parlement ne peut prendre sur lui de décider cette question sans consulter le peuple. Il dit qu'il avait un plébiscite, dit-il, et le pays doit étudier cette mesure avant de la voter. Il ne faut pas adopter à la hâte le principe de la création d'une marine canadienne, coûteux au pays, au point de vue pécuniaire et qui peut faire des accros à son autonomie.

Comme on le voit, la journée a été importante. Et le bill Brodeur, s'il passe, nous vaudra de prendre part aux guerres de l'Angleterre.

L'adopterons-nous sans tenir compte de la suggestion de M. Jameson, et des sages avis de M. Monk?

Dans l'affirmative, le parti conservateur canadien-français rompra avec les "Tories", au risque de ne jamais toucher au pouvoir. Au-dessus des intérêts individuels, il met le pays.

GEORGES PELLETIER.

Vous-voilà, sur les questions financières, l'opinion d'un expert indépendant et honnête, lisez le "Devoir". Un son le numéro, dans tous les dépôts.

A MAISONNEUVE

LES STATISTIQUES DES DEPARTEMENTS DE LA POLICE ET DES INCENDIES.

Les statistiques qui suivent sont extraites du rapport soumis, hier soir, au Conseil de Maisonneuve, par le chef A. Marchessault, sur les départements de la police et des incendies pour l'année 1909.

Police: — 165 arrestations, 156 convictions, 274 hospitalités, 41 infractions aux règlements, 17 vagabondages, 76 ivresses, 13 vols, 9 actions indécentes.

Incendies: — 65 alarmes, 53 incendies, 12 fausses alarmes.

L'incendie de la manufacture de M. G.-N. Pichette fut le plus gros de l'année. Dommages, \$5,100.

Les membres de l'Association des Commis-Voyageurs protestent contre la détestable réputation que l'on fait à la ville au sujet de l'épidémie de typhoïde. Leur président soutient que l'eau de l'aqueduc de Montréal est aussi bonne que celle des autres villes, et que, en tous cas, les malades reçoivent dans les hôpitaux où on les transporte tous les soins désirables.

Les rapports publiés jusqu'ici sur l'état sanitaire de la ville ont fait tort, paraît-il, aux voyageurs des maisons de Montréal.

Tentative de suicide

M. Joseph Massé, du Cap Blanc, près Québec, vieillard âgé de 70 ans, a tenté de se suicider chez lui en se coupant la gorge avec un rasoir. On dit que des troubles domestiques ont déterminé cet acte de désespoir.

Devenue folle

Mme Martineau, la femme d'un accusé dont le cas sera bientôt soumis aux autorités judiciaires, à Sherbrooke, est devenue folle subitement.

Grève menaçante en perspective

Quatre mille marins des cent-quarante bateaux pêcheurs qui vont actuellement sur les bords de Terre-Neuve sont à court de provisions et les maîtres d'équipage à Saint-Malo France. La grève est imminente.

La lutte électorale en Angleterre

La lutte électorale est de plus en plus vive. Tous les orateurs des deux partis ont pris la parole, hier soir. Joseph Chamberlain écrit lettres sur lettres et demande maintenant à la métropole de donner à l'Angleterre une grande victoire unioniste. M. Borden fait un grand discours sur la réforme du tarif à York et Winston Churchill a dit devant une immense assemblée à Glasgow que le caractère démocratique de la constitution britannique était menacé. De son côté, Lloyd George a dit à Wolverhampton que les conservateurs voulaient réduire leur pays aux conditions actuelles de la Prusse, laquelle était dominée par un pouvoir aristocratique où la démocratie restait sans influence.

La rivière Saint-Pierre

SOURCE DE CONTAMINATION DANGEREUSE POUR CEUX QUI DEMEURENT A PROXIMITÉ.

Sait-on que la typhoïde, la dysenterie, l'entérite infectieuse, la colibacillose exercent couramment leurs ravages dans le voisinage des rives infectées et dégoûtantes du ruisseau qui porte le nom de rivière St-Pierre?

Le docteur J. Aumont a attiré l'attention des autorités, en toute saison, sur l'état malpropre et malsain des alentours où il habite. C'est un fait public, que la constance déployée par cet actif médecin à intéresser le Conseil d'hygiène de la Province et la Commission d'hygiène de la cité de Montréal, à ce sujet de l'assainissement urgent de la rivière St-Pierre. Cet égoût ouvert, puisque c'en est un, menace continuellement la population de Montréal de maladies contagieuses diverses. Pour nous, la cause, la vraie, celle qui favorise la culture et la propagation du microbe typhique aujourd'hui, dans l'île de Montréal, spécialement à ses limites ouest et dans le banlieue également, c'est la rivière St-Pierre. A défaut de cet état répugnant existant, ce ne pourrait être que celui imposé par certains pouvoirs publics à des particuliers qui habitent le voisinage de ce ruisseau et qui consiste pour ces derniers, dans l'obligation inconcevable de ne pouvoir se servir d'égoûts parce qu'il en manque en grande partie. Tout après de ce cours d'eau empoisonné.

Au Board of Trade

LES DROITS DE MANUTENTION DANS LES PORTS DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC.

A sa réunion d'hier après-midi, le Board of Trade s'est déclaré fortement opposé à l'adoption du projet de loi actuellement soumis au parlement fédéral, et qui limite à huit heures, la journée des ouvriers employés à l'exécution de travaux publics.

On a en outre unanimement résolu de nommer des représentants au conseil d'administration du North American Grain Exchange.

Le Board of Trade enverra aussi des délégués à la Commission internationale des eaux limitrophes, qui doit se réunir le 8 février, à Toronto, pour entendre les personnes intéressées dans l'utilisation de la force motrice du St-Laurent au Long Sault.

Aujourd'hui les délégués du Board of Trade conféreront avec les ministres fédéraux au sujet des droits de manutention dans les ports de Montréal et de Québec.

L'échevin Robinson veut des preuves

A la réunion de la commission des Finances hier, l'échevin Robinson a voulu savoir pourquoi ses collègues MM. Guay et J. B. A. Martin avaient touché \$300 de dépenses faites par eux à Québec lors de la dernière session, et que d'autres échevins n'avaient pas été remboursés.

M. Guay répondit qu'il était allé à Québec à la suite d'une résolution du Conseil et comme preuve l'on montra un exemplaire de la Gazette Municipale de M. Robinson, lequel ne para pas bien convaincu, et à l'ajournement de la séance, il demanda qu'on lui fournît un rapport donnant les dates et les noms de ceux qui avaient autorisé ce voyage.

Les raquetteurs de Sherbrooke

FRATERNELLE RECEPTION.—Le club de raquetteurs, La Tuque Rouge, de Sherbrooke est attendu à Lowell pour le 23 janvier.

Ce sera tout un événement pour les Franco-Américains de la ville. Une importante réunion s'est tenue à l'Association Catholique. On y a créé un comité chargé de préparer une série de fêtes en l'honneur des visiteurs.

SEANCE DRAMATIQUE.—La salle du collège St-Joseph à Lowell n'a pu contenir tous les spectateurs qui intéressaient le drame en 4 actes de "Simon le voleur", joué au profit des œuvres paroissiales.

Le trust du tabac

Hugh Campbell, président des manufacturiers de tabac, de Richmond, Virginie, accuse le congrès américain d'être de cœur d'être avec le trust du tabac et déclare que l'augmentation de l'impôt sur le tabac de six à huit cents ne pouvait s'interpréter autrement.

Les sans-travail en Angleterre

Londres, 13 janvier.—Si le gouvernement libéral anglais retourne au pouvoir, son premier et principal travail aura pour but l'élaboration d'un vaste projet de loi ayant pour objet la situation des sans-travail.

M. Winston Churchill a défini les grandes lignes du projet, hier soir au cours d'une assemblée à Glasgow. Il paraît que la chose a été travaillée déjà par le "Board of Trade". M. Churchill dit que "si le peuple veut garantir l'argent, la Chambre des Communes passera une loi qui permettra de donner de l'ouvrage à 2,250,000 adultes, spécialistes ou manoeuvres.

En premier lieu, on cite, comme source de travail, la construction de navires et de machines de toutes sortes.

Le projet prévoit la fondation de 150 bureaux de placement, dans tout le pays.

Les accusations de M. Hugh Lumsden

M. Laurier a donné à la Chambre avis d'une résolution pourvoant à la création d'une commission spéciale de cinq membres chargés d'enquêter sur les accusations portées par M. Hugh Lumsden, ancien ingénieur du transcontinental contre une partie des ingénieurs affectés aux travaux de construction.

Les commissaires auront le pouvoir d'interroger les témoins sous la foi du serment.

A Woonsocket

L'A. C. F. A.—Le cercle Dauray de l'association catholique de la jeunesse franco-américaine prépare une réunion intime pour dimanche prochain, le 16 janvier, à Woonsocket.

La jeune association donne de belles preuves de vitalité et l'on s'attend à ce que le public de Woonsocket ne ménage pas son encouragement aux jeunes patriotes.

Sous le feu d'un revolver

DEUX ENFANTS TOMBENT SOUS LES BALLES D'UN MEURTRIER QUI S'ENFUIT, LE FORÇAIT COMMISSAIRE

New-York, 13 janvier.—Sans que l'on puisse savoir pourquoi, un inconnu a fait feu, sur un groupe d'enfants qui, au sortir de l'école Harlem, s'amusaient à glisser.

Un enfant de six ans, Robert Lomas, a été tué d'une balle au cœur et son petit camarade, Arthur Shively, six ans également, a eu le poumon gauche perforé.

Avant que la foule, pourtant nombreuse, qui regardait jouer les "boys", fut revenue de sa stupeur, l'inconnu avait fui.

Cent cinquante agents, aidés par des citoyens de bon vouloir, sont à sa recherche, cernant un bois, proche du lieu du crime et surveillant la rivière Harlem. Toutefois, on croit que le meurtrier a pu prendre un tramway de la basse-ville.

Il portait une grande barbe noire et était vêtu d'un long pardessus.

La fermeture à bonne heure

La première réunion mensuelle des membres de la Société pour la fermeture à bonne heure, a eu lieu hier soir.

On y a commenté favorablement les sentences rendues contre les violateurs du règlement contre la fermeture à bonne heure; puis on a résolu que la société s'appuiera, dans la prochaine campagne électorale, que les candidats qui s'engageront à respecter le règlement qu'elle préconise.

Après avoir décidé de donner un banquet, le 2 février, à M. J. R. Archambault, avocat de la ville et de préparer une soirée au profit de la société, on a ajourné la séance au premier mercredi de février.

Trouvé mort dans son lit

M. J.-A. Nicolle, pharmacien de la rue St-Jacques, a été trouvé inanimé, hier, dans son bain, à sa résidence, 487 rue Saint-Urbain. Le Dr Thompson qu'on a appelé aussitôt a constaté la mort. Le défunt était âgé de 60 ans et était d'origine irlandaise.

Le Palais de glace

LA CONSTRUCTION EN EST COMMENCÉE, HIER, SUR L'AVENUE DU PARC.

On a commencé, hier, la construction du palais de glace qui sera une des attractions du carnaval. Un grand nombre d'ouvriers ont passé la journée d'hier à aligner des blocs de glace sur le terre-plein du Plateau. Le fort des travaux de sculpture ne commenceront cependant que dans trois ou quatre jours.

Les juges à Montréal

M. Monk a attiré l'attention de la Chambre des Communes à Ottawa sur l'insuffisance des juges de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, et s'est fait l'avocat d'une réorganisation judiciaire dans ce district.

Tandis que dans la ville même il y a un encombrement, certains juges des environs de Montréal ont fort peu à faire.

M. Arvesworth a promis de s'intéresser à la question soumise par le député de Jacques-Cartier.

La Farine d'Avoine (roulée) OGILVIE La Grande Favorite des Familles Canadiennes. Elle produit une soupe d'une saveur exquise, très riche en principes nutritifs; elle rend les enfants forts et vigoureux; elle relève et soutient les forces des adultes et des vieillards; c'est l'aliment réconfortant par excellence de l'athlète et du travailleur.

EN VENTE PARTOUT The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd. Montréal et Winnipeg.

VOTEZ POUR Les Candidats de la Reforme

Pour la Mairie: Hon. Dr J. J. Guérin, Contrôleurs: Dr E. P. Lachapelle, F. L. Wanklyn, L. N. Dupuis, Jos. Ainey.

Tél. Main 7189.

ASSOCIATION DES CITOYENS DE MONTRÉAL No. 9 Boulevard St-Laurent.

LE DR G. H. DESJARDINS. Spécialiste pour les MALADIES DES YEUX 502 Rue St-Denis. Tél. Est 1840

Revue de la Pesse

LA JOUERIE DES CHIFFRES APPROXIMATIFS REÇUEMENT FOURNIS PAR LE BUREAU DU RECENSEMENT A OTTAWA.

Parce que, dit-il, le bureau de recensement a déclaré que la population du Canada était de 7,250,000 à la fin de 1909. Il ne s'ensuit pas qu'on a compté les individus ou qu'on ait pris une mesure quelconque pour vérifier l'exactitude du chiffre donné. Le bureau agit comme le ferait un écuyer vigilant. Il établit un taux d'augmentation naturelle basé sur celui de la période précédente. Le dernier recensement, évalue la population sur cette base, ajoute le nombre enregistré des immigrants et l'augmentation naturelle de ce chiffre.

Si l'augmentation naturelle a continué, si les immigrants enregistrés sont tous dans le pays, les calculs seront trouvés justes par le recensement qui doit s'effectuer l'an prochain.

Mais il est opportun de rappeler que les calculs approximatifs furent trouvés en défaut lors du dernier recensement. Le rapport du bureau de recensement indiquait une population que les recenseurs ne purent trouver dans le pays.

On se condamne à de lourdes erreurs en ne tenant pas compte des Canadiens qui s'en vont. C'est une folie de nier cet exode. Le premier venu peut s'en convaincre en lisant l'information locale de son journal, surtout s'il s'agit d'un hebdomadaire de la campagne.

Le seul moyen de savoir quelle est la population du Canada, c'est de la compter. C'est ce qu'on va faire l'an prochain. Nous espérons qu'il y trouvera une augmentation considérable. Mais le présent calcul nous paraît dépourvu de toute valeur.

UN FEU QUI FERA VOTRE AUBAINE

Nous continuons notre GRANDE VENTE de plus de \$10,000 DE MARCHANDISES légèrement endommagées.

SOIES, ETOFFES à ROBES, LINGERIE, etc Elles sont offertes à des PRIX EXTREMEMENT BAS.

Sachez profiter de cette rare occasion.

FILIATRAULT & LESAGE 429 à 433 Boulevard Saint-Laurent. (PRES DEMOTIGNY)

Librairie L.-J.-A. Derome (LIMITEE) NO. 35, RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL.

Littérature Religieuse LIVRES POUR BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES. ARTICLES RELIGIEUX, ARTICLES DE BUREAUX.

FLEURS ARTIFICIELLES

AVIS A CAUSE D'ERREURS, nous demandons à nos clients qui désirent attendre Mr. L. J. A. DEROME, de toujours S'ADRESSER à la "LIBRAIRIE L. J. A. DEROME Limitée, 35 rue Notre-Dame Ouest, celle-ci étant la SEULE MAISON OU MR. DEROME EST MAINTENANT INTERESSE.

10-11-12-13-14-15

Une GRANDE ASSEMBLEE SERA TENUE Au Monument National VENDREDI, Le 14 Janvier courant, à 8 heures précises.

A cette assemblée, le candidat à la mairie, l'honorable Dr J. J. GUERIN et MM. JOS. AINEY, L. N. DUPUIS, Dr E. P. LACHAPELLE et F. L. WANKLYN, candidats au bureau de contrôle, expliqueront leur programme aux électeurs de Montréal.

TOUS SONT INVITES. 12-13-14.

LES VENTES DE VALLIERES EDEN MUSÉE

sont toujours avantageuses pour ceux qui s'y rendent, mais celle qui commencera le LUNDI, 17 JANVIER offrira des OCCASIONS comme on n'en a pas encore eu.

Ne manquez donc pas de voir notre annonce Samedi.

MAISON A. I. Vallières Rue Sainte-Catherine Est. COIN MONTCALM.

La Fièvre Typhoïde Peut fort bien se traiter à la maison, pourvu que vous possédiez un bain-lit hygiénique.

La plus merveilleuse des inventions pour tous les soins de toilette. Venez visiter nos salles d'échantillons 113 RUE SAINT-DENIS. Téléphone: Est 5686.

OSCAR BEAUDOIN, B. A. S. E. INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR Main 7047 12 ans. 1-3-8. 20 St-Jacques.

Drouin, Drouin & Drouin F. X. Drouin, F. O. Drouin, Paul Drouin AVOCATS Bureaux 116, Cote de la Montagne, T. 3348 d'affaires: 181, Rue St-Joseph, T. 2518. UEBEC.

Le journal est imprimé au numéro 714, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité", (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-général.

Chronique Sportive

CORALY SURPREND LE RENTREW... LE RESULTAT DES COURSES A JOHNSTON-VILLE... LA LUTTE... NOTES DIVERSES SUR LE HOCKEY... CERTAINS CONTRATS SONT RESILIES... BONS.

LE HOCKEY Le Cobalt vainqueur. Rensfrew 13. (Service spécial). Le club local a été surpris, puis battu par l'équipe mieux entraînée du Cobalt.

Plus de 1800 spectateurs ont assisté au match. La glace était belle au début, mais très mauvaise dans la dernière période.

C'est la mauvaise glace qui nous a battu, a déclaré le capitaine du Rensfrew. Au reste, si l'on ajoute le nez et les pieds et mes joueurs adore trop la clôture.

Le défenseur du Cobalt, composé de J. Jones, McNamara et Small a fait merveille.

Le jeu personnel des joueurs de Rensfrew fut inefficace et n'a pas su remplacer le jeu d'ensemble.

Reddy McMillan, de Cornwall fut placé sur l'aile gauche du Cobalt, par Hare, et Campbell au centre. Le jeu ne fut pas des plus doux et les joueurs du club local s'efforcèrent dans ce sens.

A 8 h. 40, coup de sifflet de l'arbitre. Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le jeu reprit. Clarke sur la course tira de loin et compte. Rensfrew 2; Cobalt 1. A la reprise, après une débauche, Clarke se jette et tombe sur le nez de Rowe. Rowe se relève et compte. Rensfrew 2; Cobalt 2.

Le Rêve du grand soir (CONTE VRAI)

Minuit, 10 janvier.—Un boudoir somptueux, toutes lampes éteintes. Seule la flamme qui éclaire la cheminée renvoie sur les tentures, des rayons blafards qui dansent une sarabande échevelée. On dirait des spectres qui se tordent—l'armée, la nuée menaçante des Remords Rougeurs.

Dans un fauteuil moelleux et archaïque, un homme est assis, gros, très gros; de temps à autre, à l'aspect des lueurs qui sautillent follement, il tressaille comme sous l'effet d'un méchant frisson qui lui caresserait l'épiderme. Cet homme... c'est Lomer Goulin.

Soudain il se lève: sa figure a la pâleur (??) du cadavre, et sa main qui tremble tient un journal... le Devoir.

Voilà donc, petit journal, qu'il met au monde, Celui-là dont la voix, l'allure furibonde Me poursuivait sans me laisser le moindre espoir. De répit, et toujours m'ont mis au désespoir.

Quand une bonne affaire j'avais perçue, Et quand je le tenais, toi, l'aimé, exécuté. Alors m'apparaisait Bourassa, que Satou S'en fut chercher dans le lointain du "laid" vieux temps.

Chez ceux qui tous les bons, la présence importune Vociférait toujours: "Principe avant fortune!" Et toi, petit journal que je tiens devant moi, Crois-tu me faire peur, me causer de l'émou?

Mais crois-tu donc que j'accorde quelque importance A ton nom? Jamais... on me croirait en enfance. Qu'entends-tu?... Comment? Tu dis "oui", vilain cafard? Eh bien non! Tu mens, entends-tu, petit moutard!

"Oui"?... Non! te dis-je, et tais-toi entêté gavoche. Ou sinon je vais t'écraser d'une taloche. Non, ce serait vraiment trop d'honneur, moucheur, Que je m'abaisse à te frapper, moi le lion.— Va donc, petit journal au caractère sombre, Oiseau nocturne qui trame ses coups dans l'ombre, Si tes serviteurs aux allures de félins Veulent tenter avec moi d'être des malins,

Je leur montrerai bien, que leur petiteesse Ne pourra même pas émouvoir ma... grossesse. Bourassa, Héroux, Lavigne ainsi que Pournier, —Tous, tu me comprends, du premier jusqu'au dernier,— Tous je leur veux dire qu'ils ne sont pas de taille A tenter contre moi la suprême bataille.

Et Asselin, que j'allais mettre de côté, Ce grand criminel de bas-cherchereté, Ce repris de justice qui à peine on regarde, S'il ne veut encore la prison, qu'il prenne garde. Mais après tout, que peut donc faire à mes budgets, Toute cette phalange de mauvais sujets? Le moucheur est incapable de conquête Sur le lion, ni même de lui tenir tête.

Non, vraiment! vilain taon, pour toi je suis trop fort Et si seulement je te touchais!... crac, la mort!... Comment?... Tu dis?... Que je me rappelle fable De Lafontaine?... Quelle fable?... Ah non... au diable... Ah mais! que je tolère une telle imprudence!! Tiens!... tiens!... attrappe!... ça t'apprendra la prudence!"

Et de tout ça force... hélas! mal lui en prit... Lomer, le lion, tombait à bas de son lit!... Cependant que dans l'air, il vit qu'à tire d'aile, Une mouche fuyait sa main trop paternelle!

Montreal, 12 janvier, 1910. GAILHARD.

nous viennent les publications de ce genre, de ces deux villes où l'historien peut se documenter, recourir à des textes et compiler des autographes, des lettres, des mémoires, des plans. M. l'abbé Dubois dit, en terminant, que la question de la bibliothèque Gagnon ou toute la publicité possible et que dans la presse et dans le public lettré, l'avis a été unanime qu'il était du devoir de la Ville de faire l'acquisition de cette unique collection historique.

M. le juge Lafontaine, qui prend en la parole, déclare que l'achat de cette bibliothèque s'impose pour les raisons données par M. le principal de l'école normale Jacques-Cartier. "Si vous ne profitez pas de cette occasion, a-t-il dit, elle ne se représentera jamais."

L'Université Laval de Montréal aurait voulu à tout prix l'acquiescer, mais elle n'a pu se procurer les fonds nécessaires. Et il rappelle qu'en 1908, lors de la fermeture des cours de cette université, Mgr l'archevêque a dit que certains projets d'«étudiants» qui s'opposaient à la création d'une bibliothèque à Montréal; et que, comme il n'ignorait pas à quel adresse cette épithète, il a ajouté qu'il appuierait très volontiers un projet de bibliothèque municipale, pourvu qu'on ne donnât pas à l'importe, qui n'importe quel livre. Quant à la collection dont il est question, non seulement elle ne contient que des livres d'une scrupuleuse moralité mais elle est d'une abondance, d'une richesse de documentation qu'on ne retrouverait nulle part ailleurs, et l'on sait que nos quelques bibliothèques publiques sont entièrement dépourvues de documents historiques. Aussi n'a-t-on jamais vu un ouvrage d'histoire de quelque importance qui ait été écrit à Montréal. C'est de Québec et d'Ottawa que

l'échevin Guay propose que la Ville accepte l'offre de M. l'abbé Dubois, au montant de \$31,000. Seulement, tous les fonds ont été appropriés déjà; l'on fait venir le contrôleur, M. Pelletier, qui suggère que l'on reprenne, si les différentes commissions y consentent, la somme de \$19,000, qui a été répartie entre elles pour les frais, d'administration ordinaire; quant à la différence, \$12,000, qu'on l'émoussure sur les sommes à encaisser à titre de taxes municipales, et qui ne seront utilisées qu'en août prochain. Il est résolu unanimement que recommandation soit faite au Conseil de permettre ces versements de fonds.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

LISEZ LE Nationaliste

Le plus INTERESSANT, le plus VIVANT des JOURNAUX du DIMANCHE.

Le NATIONALISTE donne toutes les nouvelles du sport, le récit des parties du samedi soir et les toutes dernières dépêches.

Le NATIONALISTE appelle un chat un chat et Rollet un fripon.

LISEZ LE "NATIONALISTE" ANNONCEZ DANS LE "NATIONALISTE" ABONNEZ-VOUS AU "NATIONALISTE" Une piastre par année.--- Deux sous le numéro.

En vente dans tous les dépôts de Montreal et des principales villes de la Province. REDACTION ET ADMINISTRATION: 71A RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL. TELEPHONE: REDACTION: MAIN 7460. ADMINISTRATION: MAIN 7461.

Cette précieuse bibliothèque Gagnon LA COMMISSION DES FINANCES DESIRE QU'ELLE DEVIENNE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE ET RECOMMANDE AU CONSEIL D'EN FAIRE L'ACQUISITION.

hier après-midi à l'ouverture de la séance de la Commission des finances, M. l'abbé Dubois a fait en quelques mots l'histoire de la bibliothèque Gagnon, offerte à la Ville pour la somme de \$31,000. Il a produit le catalogue complet des pièces qui composent cette précieuse collection.

Quand il a pris une option sur cette bibliothèque, il croyait que ce serait une bonne aubaine pour Montréal que de posséder cette inestimable collection historique.

L'Université Laval de Montréal aurait voulu à tout prix l'acquiescer, mais elle n'a pu se procurer les fonds nécessaires. Et il rappelle qu'en 1908, lors de la fermeture des cours de cette université, Mgr l'archevêque a dit que certains projets d'«étudiants» qui s'opposaient à la création d'une bibliothèque à Montréal; et que, comme il n'ignorait pas à quel adresse cette épithète, il a ajouté qu'il appuierait très volontiers un projet de bibliothèque municipale, pourvu qu'on ne donnât pas à l'importe, qui n'importe quel livre.

Quant à la collection dont il est question, non seulement elle ne contient que des livres d'une scrupuleuse moralité mais elle est d'une abondance, d'une richesse de documentation qu'on ne retrouverait nulle part ailleurs, et l'on sait que nos quelques bibliothèques publiques sont entièrement dépourvues de documents historiques.

Aussi n'a-t-on jamais vu un ouvrage d'histoire de quelque importance qui ait été écrit à Montréal. C'est de Québec et d'Ottawa que l'échevin Guay propose que la Ville accepte l'offre de M. l'abbé Dubois, au montant de \$31,000.

Seulement, tous les fonds ont été appropriés déjà; l'on fait venir le contrôleur, M. Pelletier, qui suggère que l'on reprenne, si les différentes commissions y consentent, la somme de \$19,000, qui a été répartie entre elles pour les frais, d'administration ordinaire; quant à la différence, \$12,000, qu'on l'émoussure sur les sommes à encaisser à titre de taxes municipales, et qui ne seront utilisées qu'en août prochain.

Il est résolu unanimement que recommandation soit faite au Conseil de permettre ces versements de fonds. Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Le public lettré est désireux de voir la bibliothèque Gagnon devenir propriété municipale, et est en droit, comme disait M. le juge Lafontaine, d'attendre du Conseil de Ville, ce cadeau.

Composition des équipes. Jones, Dufour, Leduc, McNamara, Point, Leduc, Small, Couvert, Taylor, Clarke, Jordan, Clarke, Jordan, Campbell, Rowe, Hare, Vair, Aile droite, Fraser, McMillan, Aile gauche, F. Patrick, Ellis, Arbitre, F. Lake, de Ottawa; assistant, T. Ellis.

SOMMAIRE. 1-Cobalt... 1.00, 2-Cobalt... 1.00, 3-Cobalt... 1.00, 4-Rensfrew... 2.00, 5-Rensfrew... 3.00, 6-Cobalt... 4.00, 7-Cobalt... 4.00, 8-Rensfrew... 4.00, 9-Rensfrew... 4.00.

Le Dr Maynard. Le gardien des buts du National a vu son contrat résilié immédiatement après la partie National-Shamrock. Il sera remplacé par Couv, des Laval.

La franchise du Canadien. Le joueur veut que M. O'Brien soit démis de sa franchise de club et serait prêt à vendre la franchise du Canadien tout également. Il est de nouveau question de fusion entre les deux équipes. Nous en reparlerons demain.

Le Dr Maynard. Le gardien des buts du National a vu son contrat résilié immédiatement après la partie National-Shamrock. Il sera remplacé par Couv, des Laval.

La franchise du Canadien. Le joueur veut que M. O'Brien soit démis de sa franchise de club et serait prêt à vendre la franchise du Canadien tout également. Il est de nouveau question de fusion entre les deux équipes. Nous en reparlerons demain.

Le Dr Maynard. Le gardien des buts du National a vu son contrat résilié immédiatement après la partie National-Shamrock. Il sera remplacé par Couv, des Laval.

La franchise du Canadien. Le joueur veut que M. O'Brien soit démis de sa franchise de club et serait prêt à vendre la franchise du Canadien tout également. Il est de nouveau question de fusion entre les deux équipes. Nous en reparlerons demain.

FEUILLETON DU "DEVOIR" La Terre qui Meurt PAR RENE BAZIN DE L'ACADEMIE FRANCAISE. (4) Celui qui ne sera pas aimé ne veut pas qu'on aime. Il ne veut pas surtout qu'un autre prenne sa place qu'il revenait de droit en sa qualité d'aimé, celle de futur maître, de successeur du père dans le commandement de la métairie.

Graines de Semence de Choix "Dery" HECTOR L. DERY, 21, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL. LE CATALOGUE pour 1910 est maintenant prêt, et est envoyé GRATUITS SUR DEMANDE. Ecrivez aujourd'hui pour le recevoir.

LE PACIFIQUE CANADIEN EXPOSITION DE BESTIAUX OTTAWA ET RETOUR DE MONTREAL. BUREAU DES BILLETTS EN VILLE, 123 rue Saint-Jacques, près du Bureau de Poste, téléphone Main 3752-3753 ou Place Viger et Windsor Station.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM Exposition de Bestiaux OTTAWA, 17 et 21 JANVIER 1910. BUREAU DES BILLETTS EN VILLE, 123 rue Saint-Jacques, près du Bureau de Poste, téléphone Main 3752-3753 ou Place Viger et Windsor Station.

ANNEAUX DE MARIAGE LE PLUS BEAU CHOIX EN OR SOLIDE. J. A. EMOND, 248, Ste-Catherine Est. Tél. Est 4138.

CORS-VERREURS-DURILLONS "ANTIKOR" - LAURENCE. Remède sûr et efficace pour enlever promptement et sans douleur les Cors, Verrues et Durillons. EN VENTE PARTOUT sur réception du prix 25c. le flacon, A J. LAURENCE, Pharmacien, Montréal.

Le "Devoir" Demandez le "Devoir" dans tous les dépôts. Un sou le numéro.

YVON LAMONTAGNE ATGCA. Attention spéciale pour les collections. PROCEDE DU COMME LAFITTE. Tel. Bell 65. BUCINGHALL, QUE.

que de tout le reste. Travailler médiocre, dépensier, coureur de foires et de marchés, il était facile à vivre car il avait besoin des autres. Physiquement et moralement, il ressemblait à Eléonore, de deux ans plus âgée que lui, ayant comme elle la figure large, des yeux bleus peu vivants, et une apathie de nature qui lui valait à tous deux les sermons fréquents du père.

Mais, tandis que la fille protégée par le milieu, par l'influence de la mère à présent disparue, paysanne obscure et sainte, comme il en existe tant encore dans ces campagnes profondes, demeurait honnête, lui, la caserne l'avait perdu.

Il avait subi la discipline militaire, mais sans en comprendre la nécessité, sans en retirer le profit qu'elle peut donner. On l'avait commandé, on l'avait puni, et fait aller, et fait revenir pendant trois années, mais jamais il n'eût senti aimé, soutenu dans les quelques bonnes intentions timides qu'il avait apportées de chez lui, traité en homme qui a une âme, et que grandit son sacrifice humile.

En revanche, tout le mal de la caserne avait eu prise sur lui; les exemples de la chambrée, les conversations, le perpétuel souci d'échapper à la règle, les préjugés, les corruptions multiples de tous ces hommes arrachés au foyer, dépayés, nouveaux à la tentation des villes, et dont la jeunesse

esprit, car il n'avait pas de plus grand souci que l'avenir de la Frontenrière, et François, c'était l'héritier, maintenant, depuis le malheur de l'ainé. Quand le travail était à peu près terminé, le père songeait avec joie: "Voilà mon gars qui s'y remet, tout de même!"

En vérité, des quatre enfants qui se trouvaient groupés dans la salle de la grande ferme, en cette soirée de septembre, une seule personnifiait, intacte, tous les caractères et toutes les énergies de la race: c'était la petite Rouille, qui mordait un grignon de pain donné par Eléonore. Une seule physiognomie exprimait l'ardeur de vivre, la santé pleine du corps et de l'âme, la vaillance qui n'a pas lutté encore et qui attend son heure à être encore et qui attend son heure à être encore et qui attend son heure à être encore.

Le vieux avait remarqué justement, depuis des mois déjà, que François et Eléonore complotaient quelque chose. Ils recavaient des lettres, l'un ou l'autre, dont ils ne disaient rien; ils se parlaient aux coins des champs; quelquefois la fille écrivait le dimanche, chez nous.

Et l'idée lui était venue que ses deux enfants, las d'être gouvernés et grondés, bien doucement pourtant, cherchaient une métairie où ils seraient leurs maîtres, dans quelque paroisse voisine.

Il n'osait pas approfondir cette pensée-là. Il la repoussait comme un soupçon injuste. Mais elle traversait son

